



Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments

1. Déroulement des travaux

La commission de l'économie et de l'énergie (EE) s'est réunie le mardi 12 janvier 2021, de 09h30 à 11h00 à la salle du Grand Conseil à Sion.

Commission EE

Membres	12.01.2021
RIESEN Vincent, PLR, président	X
ROTEN Vincent, PDCC, vice-président	X
DARBELLAY Fanny, rapporteur	X
AMOOS Emmanuel, ADG/LA	X
ANCAY Tarcis, ADG/LA	X
BALLAY Jasmine (suppl.), PLR	X
CARRUPT Nicole, PLR	X
CONTAT Pierre, UDC	X
CRETTON Nathalie, Les Verts	X
FRABETTI Bernhard, SVPO	absent
FUX-BRANTSCHEN Gaby, CVPO	X
PELLOUCHOUD François, UDC	MALBOIS André-Marcel
SCHNYDER Michel, CSPO	absent

Service parlementaire

SIERRO Nicolas, Adjoint du Chef de Service, secrétaire de la commission.

Administration cantonale

SCHMIDT Roberto, Conseiller d'Etat, Chef du département des finances et de l'énergie,
FOURNIER Joël, Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques,
HAENGGI Pascal, Adjoint, Service de l'énergie et des forces hydrauliques,
CHARBONNET, Pierre-André, chef de l'administration cantonale des finances,

2. Présentation du projet

2.1. Le Programme Bâtiment

L'assainissement énergétique du parc immobilier est un des trois piliers de la politique énergétique et climatique nationale avec la sortie du nucléaire et la promotion des énergies renouvelables. Les bâtiments sont responsables de près d'un tiers des émissions de CO₂ et de 40% de la consommation énergétique. En Valais, près de 70% du parc immobilier a plus de 40 ans et l'assainissement de ces bâtiments constitue un vaste potentiel d'amélioration énergétique.

L'isolation des bâtiments et la transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage sont au cœur du vaste Programme Bâtiments lancé dès 2009-2010 par la Confédération et les cantons. Les projets subventionnés entre 2010 et 2019 devraient, à ce stade, permettre une réduction de 13 millions de tonnes de CO₂. Pour les prochaines années, la Confédération s'est d'ores et déjà engagée à investir un montant de 10 milliards de francs jusqu'en 2035.

2.2. Financement

Le canton du Valais a rapidement pu bénéficier de la manne financière de la Confédération en engageant, dès 2009, dans son propre budget des montants conséquents. Désormais les autres cantons participent plus activement au programme et la concurrence entre cantons pour se partager les montants de la Confédération s'accélère.

Si le Programme Bâtiment peut être qualifié de succès pour le canton du Valais la gestion de son financement par le budget annuel pose un problème pour les raisons suivantes :

- Le budget de dépenses est considéré comme un budget d'engagement or travailler sur une année est trop restrictif car les projets sont pluriannuels.
- Il n'y a pas de coïncidence entre les engagements et les dépenses car les décisions de subventions sont valables plusieurs années. L'équilibre est assuré par des dotations et des prélèvements dans le fonds d'encouragement.
- Dès l'instant où le budget de dépenses alloué annuellement est dépassé, le Service doit soit stopper ses promesses durant l'année et attendre jusqu'à l'année comptable suivante soit réduire le taux de subventionnement.

D'entente avec l'administration cantonale des finances, il est proposé de palier à ces travers par l'octroi d'un crédit d'engagement pluriannuel pour le programme Bâtiments, ce crédit permettra de gérer les engagements au-delà de la contingence budgétaire annuelle.

2.3. Le crédit d'engagement

Le budget cantonal, qui est actuellement le budget des engagements sera transformé en un budget des paiements et permettra le paiement immédiat des rénovations terminées. Dans ce contexte, le Département précise que les engagements annuels ne pourront pas être disproportionnés par rapport aux objectifs budgétaires voulus par le Grand Conseil et que les paiements dépassant l'enveloppe budgétaire annuelle devront faire l'objet d'un crédit supplémentaire soumis au Grand Conseil.

Le crédit d'engagement sera communiqué à la Confédération et démontrera la volonté cantonale d'assurer, au fil des ans, ses engagements dans le programme Bâtiments.

Vu le succès du programme et compte tenu des éventuelles nouvelles contraintes légales, le montant annuel d'environ 25 millions de francs inscrit dans le budget annuel actuel sera insuffisant. Le Conseil d'Etat estime que des engagements bruts (y compris la part de la Confédération) de 35 à 40 millions par an sont réalistes. Il propose, dès lors, au Parlement l'octroi d'un crédit d'engagement de 300 millions de francs, en principe suffisant pour couvrir les demandes présentées au cours des prochaines sept à huit années.

Le financement de ces 300 millions de francs sera assuré pour environ 70% soit 210 millions par la Confédération et pour 90 millions par le Canton.

Le Département attire l'attention du Grand Conseil sur le fait que sans crédit d'engagement pour 2021, il devra réduire immédiatement les taux de subventionnement pour adapter les demandes au budget 2021 de 25 millions adopté en décembre 2020 cela afin d'éviter de stopper provisoirement le programme Bâtiments.

3. Discussion

3.1. Simplification des procédures

Si l'impulsion financière est saluée dans l'optique de favoriser l'assainissement des bâtiments, un député juge que les procédures administratives doivent être simplifiées. Installer des panneaux solaires sur son toit pour produire en collaboration avec son voisin relève, par exemple, du parcours du combattant. La démarche administrative est totalement dissuasive. Le Département explique que la procédure auprès du Service pour obtenir une subvention a été simplifiée. Par contre, le Chef de Département concède que plusieurs gestionnaires de réseau de distribution (GRD) du canton ne sont pas favorables à l'autoconsommation et mettent des bâtons dans les roues.

3.2. Faut-il obliger l'installation de panneaux solaires sur toutes les nouvelles constructions ?

Le Chef de Département répète que la politique cantonale va dans le sens d'un approvisionnement indigène et renouvelable. Pour atteindre cet objectif, il faut miser sur la complémentarité des énergies. Dans sa stratégie, le Département veut favoriser les grandes installations photovoltaïques. Un député demande plus d'activisme au Département pour que les surfaces de panneaux solaires dans le canton augmentent rapidement.

3.3. Compétences du Grand Conseil

Plusieurs commissaires se préoccupent de la capacité pour le Parlement de maîtriser les dépenses annuelles une fois que le crédit d'engagement de 300 millions sera accordé. Le Chef de l'administration des finances explique que le crédit d'engagement est une autorisation accordée par le Parlement pour un montant de 300 millions sur 7 à 8 ans. Chaque année le Grand Conseil décidera du rythme budgétaire. Si le Grand Conseil décidait d'un budget annuel de 20 millions, le Service devrait réduire ses engagements annuels. Au contraire si le budget était augmenté à 30 millions le Parlement donnerait le signal que les investissements pour ce programme devraient être priorités.

Avec le système actuel du crédit budgétaire, il y a un problème de cohérence entre les engagements et les paiements. Compte tenu de la pluriannualité des travaux, les paiements sont actuellement inférieurs aux engagements. La solution du crédit d'engagement permet de régler le problème des reliquats annuels. De l'avis de l'ACF, l'utilisation d'un fonds de financement spécial selon art. 22 LGCAF ne serait pas conforme à la législation car il ne s'agit pas d'un dépassement ponctuel et accidentel d'un budget annuel mais simplement de projets pluriannuels qui dépassent les douze mois comptables.

4. Vote d'entrée en matière

L'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité** des 11 membres présents.

5. Lecture article par article

Aucune modification

6. Vote final

Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les subventions du Programme Bâtiments **est accepté à l'unanimité de la commission.**

Le président
Vincent Riesen

Le rapporteur
Fanny Darbellay